

**Appel à projets**

**Action culturelle et langue française**

**en région Hauts de France
 2020**

**Fiche de candidature pour un projet local**

**À transmettre à la DRAC Hauts de France**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la structure ou de l'organisme | Localisation (commune et département) |
| Montant de la demande de subvention | Public cible et domaine d'action  |

**Groupes-cibles visés** (cocher)

☐ les personnes allophones

☐ les personnes en situation d’illettrisme

☐ les enfants et les jeunes en situation de fragilité linguistique, notamment les élèves allophones, sur le temps périscolaire et extra-scolaire

☐ les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et sans emploi

☐ les mineurs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse

☐ les personnes placées sous main de justice

**Domaines d'action** (cocher)

☐ ateliers d'écriture, conte, poésie, BD

☐ lecture publique

☐ patrimoines : musées, monuments historiques et sites patrimoniaux, archives, villes et pays d’art et d’histoire…

☐ spectacle vivant : théâtre, cirque, chanson, musique…

☐ arts de la parole : slam, lecture à voix haute, concours d'éloquence, matchs d'improvisation, parole publique et citoyenne

☐ arts visuels

☐ cinéma, médias et pratiques numériques

☐ autre (préciser)

**Projet annuel ☐** ou **pluriannuel ☐** (cocher)

|  |
| --- |
| Territoire(s) géographique(s) et réseaux professionnels concernés par le projet : |
| Diagnostic, objectifs et résultats attendus : |
| Intervenants (effectif, qualification) : |
| Public bénéficiaire : |
| Date et durée de mise en œuvre : |
| Partenaires associés (le cas échéant) : |
| Partenaires financiers : |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Budget prévisionnel du projet : | Subvention demandée : | Autres partenaires financiers du projet : |

**Liste des pièces à fournir :**

• Budget 2019 de la structure

• Budget prévisionnel du projet

**Conditions de mise en œuvre attendues**

**Justifier en quelques lignes en quoi le projet y répond. Le projet :**

☐ A - associe des intervenants ayant une expertise avérée de la médiation culturelle et de l’accompagnement de personnes connaissant des difficultés en français

☐ B - associe des partenaires financiers publics (services déconcentrés de l’État, collectivités territoriales, organismes publics) ou privés

☐ C - touche au minimum 20 personnes ; ce chiffre peut éventuellement être revu à la baisse, notamment pour les projets en direction des personnes placées sous main de justice et les mineurs suivis par la protection judiciaire de la jeunesse, et les projets conduits par les associations de solidarité

☐ D - prévoit une évaluation et un temps de restitution publique ou un retour d’expérience auxquels il conviendra d’inviter la DRAC

☐ E - se déroule sur une durée comprise entre six mois et un an maximum, évaluation incluse

**Préciser ici de manière synthétique les objectifs artistiques, culturels et langagiers, les contenus proposés et la manière dont les contenus artistiques ou culturels permettent de développer la maîtrise du français, le choix des intervenants et des méthodes :**